

CONSEIL DE FONDATION :

Comité de direction Apothélos Affolter Stéphanie, Chapuis Allegra, Crisinel Annette, Gonthier Lionel, Kuhne Yves, Oesch-Gillon Christine, Pécoud Catherine, Spencer Brenda.
Conseil de Fondation Bize Raphaël, Bonanomi Schumacher Sylvia, Bregnard Pascal, Carrel Olivier, Corboz Warnery Antoinette, Germond Florence, Holzer Valérie, Huguenin Marianne, Küng Hélène, Lohry Didier, Martin Laurence, Peiry-Klunge Florence, Rapp Antoinette, Renteria Saira-Christine, Ruey-Ray Elisabeth, Sandri Massimo, Seiler Jean-Claude, Warpelin Monique.
Organe de révision CRC Cabinet de Révision & Conseil SA

COLLABORATEURS – DOTATIONS 2009

SERVICES	NOMBRE DE COLLABORATEURS	ÉQUIVALENT « PLEIN TEMPS »
DIRECTION	3 personnes	2.20 EPT
MANDAT EXTERNE LDS	3 personnes	1.00 EPT
INFORMATIQUE	2 personnes	0.70 EPT
BIBLIOTHÈQUE	1 personne	0.15 EPT
PERSONNEL D'ENTRETIEN	6 personnes	1.20 EPT
SANTÉ SEXUELLE - PLANNING FAMILIAL	37 personnes	17.15 EPT
CONSEIL EN PÉRINATALITÉ	22 personnes	10.55 EPT
CENTRE LAVI	12 personnes	9.15 EPT
CONSULTATION DE COUPLE ET DE SEXOLOGIE	10 personnes	5.06 EPT
EDUCATION SEXUELLE	18 personnes	7.71 EPT
COLLABORATEURS REMPLAÇANTS	12 personnes	
STAGIAIRES CC	2 personnes	
TOTAL	128 personnes	54.87 EPT

COLLABORATEURS — Azevedo Cassilda, Bailly-Vodoz Dominique, Baliacas Annick, Baudat Brigitte, Bellotto Veuthey Mafalda, Berclaz Sandra, Berney Sophie, Bohny Brigitte, Borel Caroline, Bossel Valérie, Bottinelli Françoise, Bouchat Adriana, Bovon Karin, Bron Marie-José, Calabro Anne, Candiloro Sylvie, Chapuis Séverine, Chassot Murielle, Cherpit Monette, Cittadini Marisa, Cochand Katy, Coman Cristina, Concu Charriere Alice, Cuche-Monnier Isabelle, Curtet Müller Nahoé, Descuves Anne, De Souza Liliane, Denisart Doudou Madeleine, Despland Martine, Despraz Katharina, Diaz Maria, Di Biasio Samira, Dubois Evelyne, Dubrit Christophe, Dumas Janine, Durussel Dominique, Esson Catherine, Fischer Mélanie, Fracheboud Béatrice, Gaudard Deladoey Marlyse, Gavillet Karine, Gavillet Ariane, Godet Mireille, Grand Germaine, Guibat Stoll Evelyne, Guillaume Michel, Gusberty Cristina, Haldimann Pascale, Hautier Charrotton Isabelle, Hemma Devries Ali, Henin Liza, Huber Simao Vera, Huguenin Girardet Catherine, Hulsbergen Wilhelmina, Jacquemet Sabine, Jaquet Sylvie, Jaquier Pierre, Jashari Misrete, Jobin Pascale, Joho Franziska, Jolivat Sylvie, Juillerat Brigitte, Krämer Brigitte, Kulier Regina, Lenoir-Chatelanat Françoise, Loi Zedda Desgraz Claire-Lise, Lopes Gloria, Louis Véronique, Martin Viviane, Martinet Véronique, Michaud Annelise, Michel Philippe, Morel Yves, Moriaud Joëlle, Morisod Françoise, Morisod Nelly, Mottet Anne-Lise, Noble Alain, Oechslin Natacha, Parmiggiani Maryline, Pasquier Panese Nadia, Pernecker-Verdan Marie Laurence, Perret Fornerod Marie-Jeanne, Perrot Maryline, Pernecker Verdan Marie-Laurence, Pfammatter Alain, Pfister Boulenaz Stéphanie, Pilloud Françoise, Quach Adeline, Radonic Ivana, Rappange-Motte Béatrice, Repond-Monnier Anne-Sylvie, Richard Hélène, Rawyler Murielle, Rega Anne-Sandra, Repond-Monnier Anne-Sylvie, Reymond Darot Sylvie, Rieder Christine, Rodrigues Simoes Luisa, Roth Andrea, Rouge Dominique, Roulin Sacha, Rovelli Françoise, Rulfi Françoise, Russo Miriam, Savary Nadine, Schnegg Nicole, Schneiter Suzanne, Seiler Martine, Simonazzi Valérie, Sonney Christian, Spertini Anne Dominique, Stettler Yann, Taboubi Zou, Tavel Agnès, Tombez Anne Lise, Valax Barbara, Vaney Viviane, Vasseur-Peiry Viviane, Villot-Muamba Félicienne, Vodoz Lucienne, Weber Monique, Wyss Emmanuelle, Zanchi Duvoisin Laure, Zbaeren Sophie.

www.profa.ch

QUESTION D'INTIMITÉ PROFA, DES PROS AVEC QUI PARLER

Fondation Profa (Reconnue d'utilité publique par l'Etat de Vaud depuis 1966)

Plus de 100 spécialistes mettent leurs compétences à la disposition de la population en proposant des espaces de parole dans tout le canton. Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des professionnels et des personnes dans le besoin, la Fondation Profa a une vue d'ensemble sur la question de l'intimité. Elle défend la liberté de choix des hommes et des femmes du canton de Vaud, dans ce domaine.

ÉDITORIAL

**DE LA VICTIME
À LA PERSONNE
LIBRE**

LA LAVI (LOI SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS) EST ENTRÉE EN VIGUEUR EN 1993. DANS LE CANTON DE VAUD, LE CENTRE DE CONSULTATION EXIGÉ PAR CETTE LOI EST GÉRÉ PAR PROFA.

C'est là que les victimes et leur entourage sont accueillis, écoutés et surtout accompagnés par des professionnels dans le long travail de « dé-victimisation ». Non seulement il faut entendre et soutenir ces personnes pour les sortir de leur traumatisme, mais les accompagner chez le juge, la police et ce,

pendant les lentes procédures pénales et pécuniaires qui peuvent durer des années. C'est ainsi qu'on les guide vers un redémarrage de leur vie avec un projet autonome. Assurer un suivi et un encadrement adéquats, établir des liens avec le réseau professionnel sont des tâches qui se retrouvent dans toutes les prestations de la fondation Profa. En effet, on doit donner à chaque personne qui nous consulte une écoute active et des réponses compétentes qui lui permettront de faire des choix et prendre, ou reprendre, le pouvoir sur sa vie.

Allegra Chapuis — Présidente

Education sexuelle

Consultation de santé sexuelle – planning familial

Conseil en périnatalité

Consultation de couple et de sexologie

Centre LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions)

des espaces de parole pour mieux choisir



LE CENTRE LAVI, UN SERVICE PROFA POUR QUI ?

1'507 DOSSIERS OUVERTS EN 2009 DONT 1'259 SITUATIONS DE VICTIMES RECONNUES, AU SENS DE LA LAVI. C'EST BEAUCOUP ET PEU À LA FOIS.

Une victime, au sens de la LAVI doit avoir subi, du fait d'une infraction, une atteinte physique, sexuelle et/ ou psychologique d'une certaine importance. Vous et moi pouvons être concernés : on en vient aux mains lors d'une dispute de voisinage, on a croisé la route d'un conducteur aviné ou d'un Fangio de la route, on s'est trouvé là où des personnes se donnent des sensations en frappant un passant ; mon enfant vivra sa vie affective avec le souvenir d'un abus comme première expérience sexuelle. Pour certains, c'est une vie de couple ou de famille qui se remplit d'injures, de menaces puis de coups : viol conjugal, violences entre parents et enfants, frères et sœurs. Près d'un tiers de nos consultations concerne la violence domestique. Qui n'a pas entendu parler du voisin chez qui il se passe des choses ? La violence ne connaît ni classe sociale, ni statut particulier. Près de 70 % de nos consultations sont le fait de personnes suisses ou aux bénéfices d'un permis C. En 2008, dans le canton de Vaud, 2'438 infractions

CONCRET

Christophe Dubrit, chef du service Centre LAVI

pénales permettant clairement l'octroi du statut de victime LAVI ont été enregistrées par la police. A ce chiffre, on peut ajouter un certain nombre des 1'810 voies de fait, si elles sont répétées. Selon l'Office Fédéral des statistiques, plus d'une victime sur deux ayant consulté un centre LAVI dit ne pas avoir engagé de démarche juridique.

Bon nombre de « vous et moi », concernés par une infraction, ne font pas appel à l'aide d'un centre LAVI ou ne connaissent simplement pas son existence.

... **Et pour quoi ?**

Le centre remplit des missions qui lui sont dévolues par la LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions). Ces missions se traduisent en axes d'information, d'accompagnement et d'orientation :

- Psychologique
- Juridique
- Financier

La survenue d'une infraction projette une personne non préparée dans différents parcours du combattant :
- L'impact psychologique ; comment poursuivre sa vie, retrouver un équilibre ou simplement le goût de vivre ?
- L'intervention de la police
- Le choix de déposer une plainte pénale, la réception d'un mandat de comparution du juge
La LAVI permet qu'une personne touchée par une infrac-tion, ne doive pas, en plus, en subir les conséquences

financières : frais médicaux, frais de justice ou accès à un avocat. Pour nos consultants, un certain nombre de questions se posent rapidement après une infraction. Les assistants sociaux du Centre LAVI sont au bénéfice d'une solide formation de base et d'une formation complémentaire spécifique à l'aide aux victimes ; ils n'ont toutefois pas toutes les réponses. Leur premier travail consiste à dire ce qui va se passer et à éclairer les choix possibles. Ils ont mandat d'entendre, de reconnaître, d'informer et de faciliter. Ils ont compétence de permettre un accès aux aides nécessaires, une information concernant les délais pour un dépôt de plainte ou pour une demande d'indemnisation est donnée en fonction de la situation de chaque personne qui consulte. La LAVI garantit le secret pour les consultations. Ce secret ne peut être levé que si des mineurs sont en danger. L'information et la formation sur la LAVI sont nécessaires pour faire connaître les droits des victimes. En 2009, 230 heures ont été consacrées à cette activité pour répondre aux demandes de divers partenaires. Le Canton de Vaud (Service de prévoyance et d'aide sociales) délègue les tâches du centre de consultation LAVI à Profa. Les aspects de réparation en lien avec une demande d'indemnisation ou de tort moral sont attribués au Service Juridique et Législatif. La LAVI a pour but de réparer. Nous souhaitons que la victime qui nous consulte puisse se dire : j'ai rencontré « une personne pour moi ».

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA PERSONNE ET LA RÉPONSE À SES BESOINS

CELLE-CI DOIT CONNAITRE NOS PRESTATIONS ET OSER PASSER LA PORTE DE L'UNE OU L'AUTRE DE NOS CONSULTATIONS. EN 2009, NOUS AVONS ADAPTE NOTRE OFFRE ET DIFFUSE LE PLUS D'INFORMATIONS UTILES.

Education sexuelle

Nous maintenons la collaboration au niveau fédéral : Planes, fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive et le Centre de compétences national Education sexuelle à l'école (HEP de Lucerne) chargé, entre autres, d'édicter des lignes directrices pour cette activité, dans chaque canton. « Mais que peuvent-ils bien se raconter pendant les cours d'éducation sexuelle ? » tel est le titre, d'une analyse qualitative des questions posées par les jeunes en fin de scolarité. Disponible sur notre site internet, elle permet de répondre aux questions que se posent parents et enseignants.

De la planification des naissances à la santé sexuelle
Désormais le planning familial se nomme « Consultation de santé sexuelle - planning familial » afin de coller au mieux à la réalité d'aujourd'hui (approche globale de la sexualité : relations, prévention des infections sexuellement transmissibles, choix d'une contraception).

ENGAGEMENT

Sylvie Reymond Dorot, directrice

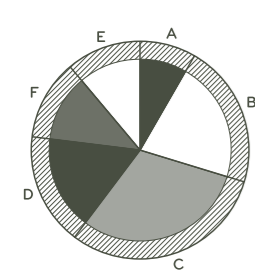
La Consultation de santé sexuelle s'adresse AUX HOMMES COMME AUX FEMMES et nos prestations médicales et psycho-sociales se développent dans ce sens. La réception centralisée des appels téléphoniques, pour quasi toutes les régions, améliore la qualité des conseils et l'orientation vers les prestations adéquates. « Sous le baobab », projet financé pendant 2 ans par la Commission cantonale de prévention, en continuité de Migration & Intimité, nous permettra d'adapter nos prestations aux personnes originaires d'Afrique subsaha-rienne. Nous participons à la Redéfinition du dispositif VIH Vaud (ReDiViVa), voulue par le médecin cantonal. Elle sera certainement suivie par l'élaboration d'une politique de prévention concertée, intégrant la prévention des IST, dans une perspective de santé sexuelle.

Le Conseil en périnatalité

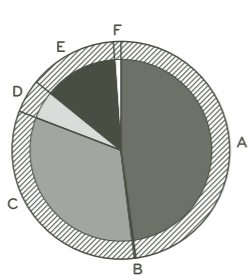
L'arrivée d'un enfant pose toujours des questions. Il suffit en général d'1 à 2 entretiens avec le tandem en périnatalité pour y répondre (80 % des situations), voire 3 à 5 entretiens (15 %). L'analyse des situations de futurs parents, rencontrés de 6 à 10 fois (5 % des situations) par les assistantes sociales, montre qu'il s'agit de per-sonnes vulnérables (santé-social), accompagnées déjà par d'autres services (CSR, psychiatrie, SPJ, infirmières petite enfance) dont l'équilibre précaire est bousculé par l'arrivée d'un enfant. Ces situations mobilisent considérablement nos collaboratrices avec parfois le risque de négliger les situations « plus simples ». L'accent a été mis sur la collaboration avec différents partenaires (Office du tuteur général, SPJ, CMS). Un protocole « Don en adoption » a été élaboré avec l'OTG et le CHUV.

ACTIVITÉS 2009*	CENTRE				NORD				OUEST				EST				TOTAL									
	LAUSANNE		RENENS		YVERDON		VALLÉE		PAYERNE		MORGES		NYON		VEVEY		MONTREUX		AIGLE		BEX					
	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.	H+F	CONS.		
CONS. SANTÉ SEXUELLE – PF	3'476	7'597	1'263	2'682	1137	1635			100	195	185	216	336	656	439	934			1189	1647					8'125	15'562
CONS. COUPLE ET SEXOLOGIE	407	1'096	42	95							101	210	159	362	78	120	79	179			38	67			904	2'129
CONSEIL EN PÉRINATALITÉ	148	407	73	240	512	902	180	304	46	147	594	1'023	114	392	510	964					258	450			2'435	4'829
CENTRE LAVI	2'735																								2'735	

CHARGES DE LA FONDATION		
A. Consultation conjugale	739'348.00	8.3 %
B. Centre LAVI	1'904'679.00	21.5 %
C. Planning familial	2'708'593.00	30.6 %
D. Conseil en périnatalité	1'468'085.00	16.6 %
E. Education sexuelle	1'053'121.00	11.9 %
F. Direction & Fonctions support	973'305.12	11.0 %
Total des charges	8'847'131.12	99.9 %



PRODUITS DE LA FONDATION		
A. Service de la santé publique	4'249'767.00	48.0 %
B. Commission cantonale de prévention	20'000.00	0.2 %
C. Service de prévoyance et d'aide sociales	2'898'590.00	32.7 %
D. Office des écoles en santé	449'453.35	5.1 %
E. Prestations facturées	1'159'254.09	13.1 %
F. Produits financiers et divers	80'052.74	0.9 %
Total des produits	8'857'117.18	100 %



EXPLOITATION ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS — du 1 ^{er} janvier au 31 décembre					
Charges	2009	2008	Produits	2009	2008
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Charges de personnel	7'039'903.08	6'503'080.40	Service de la santé publique	4'249'767.00	3'858'900.00
Frais de locaux	437'801.32	422'080.75	Commission cantonale de prévention	20'000.00	78'220.00
Autres charges d'exploitation	1'270'614.59	538'270.54	Service de prévoyance et d'aide sociale	2'898'590.00	1'955'030.00
			Office des écoles en santé	449'453.35	400'449.30
			Prestations facturées	1'159'254.09	1'136'196.31
			Produits financiers et divers	80'052.74	36'589.58
	8'748'318.99	7'463'431.69		8'857'117.18	7'465'385.19
Charges extraordinaires			Produits extraordinaires		
Charges extraordinaires	654'736.43	399'982.30	Produits extraordinaires	255'924.30	343'823.75
Report don Loterie Romande	0.00	0.00	Don Loterie Romande	300'000.00	50'000.00
	654'736.43	399'982.30		555'924.30	393'823.75
Excédent de produits			Excédent de charges		
	9'986.06				4'205.05
Total de l'actif	9'413'041.48	7'863'413.99		9'413'041.48	7'863'413.99

BILAN au 31 décembre					
Actif	2009	2008	Passif	2009	2008
Actifs circulants	1'792'546.70	1'018'604.71	Fonds étrangers	2'039'124.99	1'264'474.01
Liquidités	1'140'002.44	396'380.89	Dettes à court terme	249'455.24	137'738.85
Créances	410'135.92	459'736.90	Passifs de régularisation	549'000.63	489'783.48
Actifs de régularisation	242'408.34	162'486.92	Fonds de tiers	755'669.12	236'951.68
			Fonds attribués	485'000.00	400'000.00
Actifs immobilisés	300'452.05	289'757.00	Fonds propres	53'873.76	43'887.70
Titres	300'451.05	248'256.00	Capital	10'000.00	10'000.00
Immobilisations	1.00	41'501.00	Réserve libre	35'000.00	35'000.00
			Résultat reporté au 31.12	8'873.76	-1'112.30
			<i>Résultat reporté au 01.01</i>	<i>-1'112.30</i>	<i>3'092.75</i>
			<i>Déficit (-)/Bénéfice de l'exercice</i>	<i>9'986.06</i>	<i>-4'205.05</i>
			<i>Dissolution Réserve libre</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total de l'actif	2'092'998.75	1'308'361.71	Total du passif	2'092'998.75	1'308'361.71